

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE ET DU NUMÉRIQUE

Arrêté du 3 mai 2016 accordant au GIE « Sud Atlantique » un permis exclusif de recherches de sables et graviers siliceux marins, dit « PER Sud Atlantique », portant sur les fonds marins du plateau continental au large de l'estuaire de la Gironde (Gironde et Charente-Maritime)

NOR : EINL1605858A

Par arrêté du ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique en date du 3 mai 2016, le permis exclusif de recherches de sables et graviers siliceux marins, dit « PER Sud Atlantique », d'une superficie de 431,43 km², est accordé au GIE « Sud Atlantique », dont le siège social est situé 29, rue du Duc, 17000 La Rochelle, pour un engagement financier minimal de 930 000 euros et une durée de cinq ans à compter de la publication du présent extrait au *Journal officiel*.

Conformément à l'extrait de carte annexé au présent arrêté (1) : les coordonnées géographiques, exprimées en WGS 84, des sommets du permis sollicité s'établissent ainsi qu'il suit :

Sommets	COORDONNÉES (WGS 84 ; degrés, minutes, décimales)	
	Latitude	Longitude
A	45°29,940' N	1°45,101' O
B	45°17,409' N	1°48,240' O
C	45°13,156' N	1°56,495' O
D	45°24,860' N	2°01,458' O
E	45°29,967' N	1°54,493' O

(1) Cette carte et le texte complet de l'arrêté peuvent être consultés à la direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature, direction de l'eau et de la biodiversité, sous-direction de la protection et de la gestion des ressources en eau et minérales, bureau de la gestion et de la législation des ressources minérales non énergétiques (GR 2), 92055 La Défense Cedex, et dans les bureaux de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Aquitaine - Limousin - Poitou-Charentes, cité administrative, rue Jules-Ferry, 33090 Bordeaux Cedex.